



Travailleur·euses des plateformes
Stop à l'exploitation numérique !

CNT-Solidarité-ouvrière IDF
4 rue de la Martinique
75018 PARIS
09.87.53.87.56
contact@cnt-so.org
www.cnt-so.org • @cnt.so



Cette année de pandémie et de confinements successifs l'a encore montré : le maintien dans l'auto-entrepreneuriat forcé c'est une existence sans droits pour les travailleur·euses UBERisé·e·s. Pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux, il faut s'organiser collectivement. Syndiquez-vous !

Le vent tourne contre les plateformes

Les décisions judiciaires favorables aux travailleur·euses des plates-formes se sont multipliées en France et en Europe, sans compter les nombreuses procédures en cours notamment pour « travail dissimulé ».

En février 2020, pour la 1ère fois en France, les Prud'hommes de Paris requalifie la relation de travail d'un livreur à vélo (Deliveroo) en contrat de travail.

En 2022, des élections pour les représentant·e·s des travailleurs·euses des plateformes

Le ministère du Travail vient de prendre la décision d'organiser, en 2022, deux scrutins pour élire les représentant·es des travailleurs·euses des plateformes, l'une pour les VTC, l'autre pour activités de livraison de marchandise à vélo ou scooter.

Les syndicats professionnels et associations loi 1901 pourront se présenter et seront

Regroupons-nous dans les syndicats CNT-SO. Travailleur·euses des plateformes, vous voulez rejoindre le syndicat CNT-Solidarité ouvrière et/ou participer à notre campagne pour les prochaines élections de vos représentant·es : contactez votre union départementale !

Le quotidien de tous livreur·euses doit maintenant changer ! La CNT-SO revendique syndicalement la reconnaissance du statut salarié et les droits sociaux correspondant pour les livreur·euses ainsi que des garanties pour leur santé et leur sécurité : c'est le seul moyen d'obtenir des avancées sociales et une vraie protection.

habilité·e·s à négocier des accords collectifs avec les plateformes pour défendre les droits et conditions de travail des travailleur·euses des plateformes, et en gagner de nouveaux.

Ces élections ne doivent être qu'une étape vers la reconnaissance totale de nos droits syndicaux et un statut dans une nouvelle convention collective.

La CNT-Solidarité Ouvrière revendique :

- le paiement de toutes les heures travaillées (y compris le temps d'attente)
- une prime d'entretien des véhicules (vélos, scooters...)
- la régularisation des travailleur·euses sans-papiers
- la reconnaissance du statut de salarié et le bénéfice de tous les droits sociaux (sécu, chômage, congés...)
- la création d'un statut collectif dans une convention collective

